

## Robert Sabathie

---

**From:** savean.didier@groupagric.com  
**Sent:** vendredi 3 décembre 2010 11:46  
**To:** robert.sabathie@wanadoo.fr  
**Cc:** riback.nathalie@groupagric.com; bouhourdin.eric@groupagric.com  
**Subject:** Clause de respiration du département des Hautes Pyrénées

Bonjour M. Sabathié,

Suite à votre échange avec Mme Riback, responsable du département Adhérents-Participants, je vous communique quelques informations sur la procédure en cours.

En premier lieu, même si les bureaux des conseils d'administration de l'AGIRC et de l'ARRCO ont donné leur accord, nous devons attendre la circulaire d'application avant de communiquer aux entreprises les modalités de mise en oeuvre. Dès parution de celle-ci, je reviendrai vers vous afin que nous évoquions les modalités pratiques d'envoi des courriers à vos adhérents que nous réaliserons pour votre compte.

Pour autant, vous pouvez doré et déjà modifier votre lettre car les entreprises auront un délai d'un an à compter du 1er janvier 2011 et non 2010 (cf. ci-dessous).

*"Chaque entreprise a individuellement la faculté de solliciter son rattachement à la CAMARCA, pendant une période limitée à un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011."*

Afin que nous préparions l'envoi des courriers, merci de nous communiquer dès que possible la liste des entreprises adhérentes concernées.

Je reste à votre disposition pour plus d'explications.

Bien cordialement

Didier Savéan  
Responsable du service Assistance, Qualité et Développement  
Adhérents Participants Retraite

Groupe AGRICA  
01 71 21 62 07  
Fax 01 71 21 62 70  
Avant d'imprimer ce courriel, merci de penser à l'impact sur l'environnement